

# COMPTE RENDU PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Vote du budget 2010 : pas de hausse des impôts et un autofinancement qui progresse

Le 13 Avril 2010, le Conseil Communautaire s'est réuni au Foyer Rural de Saint Martin de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Rémy TERRIENNE.

**Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf la délibération 2010/18 qui est adoptée à la majorité. (5 abstentions)**

### **Délibération n°2010/10:** AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE AVEC LE SMCTOM SECTEUR DE RIBERAC

Le SMCTOM -secteur de Ribérac- a institué au 1<sup>er</sup> avril 2010 la redevance spéciale pour les administrations. Une convention de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères est proposée à la signature entre la CCR et le SMCTOM. Pour la Communauté de Communes du Ribéracois le montant de la redevance pour 2010 est estimé à : **17 961,63 €**

### **Délibération n°2010/11 :** AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2010 POUR LE PROJET DE SALLE DE REMISE EN FORME

Lors de la réunion cantonale qui s'est tenue le 4 mars dernier, la Communauté de Communes du Ribéracois a présenté le dossier de salle de remise en forme et une subvention de 14 662.05 € (correspondant à 20% du montant HT de l'opération) a été proposée pour ce projet par le Conseil Général de la Dordogne.

### **Délibération n°2010/12:** AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.) DE RIBERAC

Le taux pour le calcul du montant de la participation pour l'année 2010 est fixé à 2.35 % soit 14 196,58 € arrondi à la somme de 14 200 €.

### **Délibération n°2010/13:** AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES AVEC LE CG 24 ET LA CAF 24.

Autorisation est donnée au Président de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne et le Conseil Général de la Dordogne le renouvellement de la convention pour l'agrément du relais assistantes maternelles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013.

### **Délibération n°2010/14:** FORFAIT COMMUNAL 2010

Pour l'année scolaire 2010, il est fixé pour l'école Notre Dame à **63 828 €** c'est-à-dire 591 € X 108 élèves (l'Ecole Notre-Dame nous a communiqué un état de 108 élèves résidant sur notre territoire pour l'année 2009-2010).

### **Délibération n°2010/15 :** ADOPTION DES STATUTS ET DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCR AU SMIVOS DE LA SAUVANIE

Sont désignés délégués :

- ✓ Allain TRICOIRE
- ✓ Jean louis DUPRAT
- ✓ Gérard RICHARD

### **Délibération n°2010/16:** ADOPTION DES TARIFS 2010 POUR LES STAGES SPORTIFS (pour les enfants non inscrits au centre)

15€ par semaine / enfant résidant sur le territoire de la CCR et 20€ par semaine / enfant résidant hors CCR Les animations sportives sont encadrées par les animateurs sportifs de la Communauté de communes du Ribéracois pendant les vacances de printemps à l'Accueil de Loisirs « Chat Perché »

## **Délibération n°2010/17:** TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS « CHAT PERCHE »

Annule et remplace la délibération n°2010/09 du 4 février 2010.

Tarif des demi-journées applicables en 2010 à l'Accueil de Loisirs « Chat Perché » :

	Tarif Hors CCR	Tarif CCR
Plein Tarif à la demi-journée	6.50 €	4.70 €
RSA Tarif à la journée	0.50 €	0.50 €
Prestataire CAF et MSA	4.66€	2.86€
Passeport loisirs CAF à 3 €	3.16€	1.36€
Passeport loisirs CAF à 4 €	2.66€	0.86€
Aide individuelle MSA	2.81€	1.01€

## **Délibération n°2010/18:** PISCINE INTERCOMMUNALE - TARIFS Saison 2010

		Résidents CCR*	Résidents hors CCR
<b>Enfants de moins de 3 ans</b>		<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Enfants de 3 à 12 ans</b>	Unité	1,00 €	2,00 €
	Carnet de 10 entrées	8,00 €	16,00 €
	Carte saison 2010	20,00 €	40,00 €
<b>Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 12-18 ans, étudiants</b> (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1,50 €	3,00 €
	Carnet de 10 entrées	12,00 €	24,00 €
	Carte saison 2010	30,00 €	60,00 €
<b>Adultes</b>	Unité	2,00 €	4,00 €
	Carnet de 10 entrées	16,00 €	32,00 €
	Carte saison 2010	40,00 €	80,00 €
<b>Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)</b>	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	0,80 €	1,60 €
<b>Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)</b>		1,60 €	3,20 €
<b>Aquagym</b>	1 séance	8,00 €	16,00 €
	Carte saison 2010	60,00 €	120,00 €
<b>10 cours de natation</b> (sur présentation d'un justificatif : passeport loisirs CAF ou MSA ou autres organismes versant les allocations familiales)	Famille dont le quotient familial est supérieur à 610€	90,00 €	180,00 €
	Famille dont le quotient familial est compris entre 400€ et à 610€	70,00 €	140,00 €
	Famille dont le quotient familial est inférieur à 400€	50,00 €	100,00 €

CARTE DE RESIDANT : par mesure de simplification, la carte résidant sera valable 5 ans, il restera à l'usager l'obligation de la faire tamponner chaque année à la mairie.

CREATION D'UNE ECOLE DE NATATION : Pour la période de juillet-août, il est proposé de créer une école de natation pour les enfants qui savent déjà nager et qui souhaite se perfectionner, elle sera ouverte pour 20 enfants de 8 à 12 ans Il est proposé un tarif saison soit 30 € pour les résidents CCR et 60 € pour les résidents hors CCR.

## **Délibération n° 2010/19:** ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		119 138,98	954 514,72		954 514,72	119 138,98
Opérations de l'exercice	3 515 647,90	3 780 624,48	1 612 990,70	1 914 391,95	5 128 638,60	5 695 016,43
TOTAUX	3 515 647,90	3 899 763,46	2 567 505,42	1 914 391,95	6 083 153,32	5 814 155,41
Résultat de clôture 2009		384 115,56	653 113,47		268 997,91	
Restes à réaliser			152 915,00	530 775,00	152 915,00	530 775,00
TOTAUX CUMULES	3 515 647,90	3 899 763,46	2 720 420,42	2 445 166,95	6 236 068,32	6 344 930,41
RESULTATS DEFINITIFS		384 115,56	275 253,47			108 862,09

## **Délibération n°2010/20:** AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

EXCEDENT : 384 115,56 €

- Affectation au crédit 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 275 253,47 €
- Affectation au crédit 002 Résultat de fonctionnement reporté soit : 108 862,09 €

## **Délibération n° 2010/21:** ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Budget s'équilibre à 5 397 175,44 € dont 4 041 638,09 € en fonctionnement et 1 355 537,35 en investissement. Ce budget est marqué par une stabilité des taux d'imposition et un autofinancement des investissements qui sont très modérés.

## **Délibération n° 2010/22:** ADOPTION DE L'ETAT DES SUBVENTIONS 2010

ORGANISME	2009	PROPOSITION 2010
AMICALE LAIQUE DE VILLETUREIX	4 245 €	4 228 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	2 298 €	2 298 €
AMICALE LAIQUE DE ST MARTIN DE RIBERAC	2 298 €	2 298 €
ASSOCIATION AVENIR (ST VINCENT DE CONNEZAC)	2 298 €	2 298 €
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	2 303 €	2 357 €
COOP.SCOL. - EC. J.FERRY RIBERAC	4 559 €	4 854 €
LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE Jacques Prévert	2 903 €	2 687 €
COOP. SCOL. - EC. MATERNELLE RIBERAC	1 740 €	1 560 €
RASED ST VINCENT	40 €	40 €
<b>SOUS-TOTAL EDUCATION</b>	<b>22 684 €</b>	<b>22 620 €</b>
COMITE DE JUMELAGE	230 €	250 €
OFFICE DE TOURISME DE RIBERAC	2 500 €	3 700 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 830 €</b>	<b>3 950 €</b>

CAR TENNIS (Ecole)	900 €	900 €
CAR RUGBY RIBERAC (Ecole)	2 000 €	2 000 €
JUDO CLUB DE RIBERAC (Ecole)	1 200 €	1 500 €
CAR FOOT-BALL (Ecole)	1 500 €	1 500 €
ENTENTE PETIT BERSAC / BOURG DU BOST	500 €	500 €
<b>SOUS-TOTAL SPORT</b>	<b>6 100 €</b>	<b>6 400 €</b>

**Délibération n° 2010/23:** ADOPTION DU TAUX 2010 DES 3 TAXES LOCALES

TAXES	POUR MEMOIRE TAUX 2009	BASES PREVISIONNELLES 2010	PROPOSITION TAUX 2010	PRODUIT ATTENDU 2010
T.H.	5.30%	8 984 000 €	5.30 %	476 152 €
F.B	11.83%	6 959 000 €	11.83 %	823 250 €
F.N.B.	32.09%	458 200 €	32.09 %	147 036 €
TOTAL				1 446 438 €

**Délibération n°2010/24** ADOPTION DU TAUX DE CFE 2010 : BUDGET PRIMITIF

CCR

Compte tenu de la règle de variation des taux, il est proposé de fixer le taux relais 2010 de CFE à 6,45 % soit le taux de TP voté en 2009.

**Délibération n° 2010/25** ADOPTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES

MENAGERES (TEOM) 2010

ANNEE	2010
BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	7 317 332 €
TAUX	11.95 %
PRODUIT ATTENDU	874 421€

**Délibération n° 2010/26:** ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET PRINCIPAL**Délibération n° 2010/27:** ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		10 276,74		11 745,94		22 022,68
Opérations de l'exercice	101 834,91	85 417,52	4 598,25	7 834,40	106 433,16	93 251,92
TOTAUX	101 834,91	95 694,26	4 598,25	19 580,34	106 433,16	115 274,60
Résultat de clôture 2009	6 140,65			14 982,09		8 841,44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	101 834,91	95 694,26	4 598,25	19 580,34	106 433,16	115 274,60
RESULTATS DEFINITIFS	6 140,65			14 982,09		8 841,44

**Délibération n° 2010/28 :** ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le Budget s'équilibre à 128 082.29 € dont 105 100.20 € en exploitation et 22 982.09 € en investissement

**Délibération n° 2010/29** : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Délibération n° 2010/30** : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET ANNEXE ZAE

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	272,00		513 329,72		513 601,72	
Opérations de l'exercice	1 691 717,05	1 691 919,31	1 244 842,61	1 492 686,30	2 936 559,66	3 184 605,61
<b>TOTAUX</b>	<b>1 691 989,05</b>	<b>1 691 919,31</b>	<b>1 758 172,33</b>	<b>1 492 686,30</b>	<b>3 450 161,38</b>	<b>3 184 605,61</b>
Résultat de clôture 2009	69,74		265 486,03		265 555,77	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 691 989,05	1 691 919,31	1 758 172,33	1 492 686,30	3 450 161,38	3 184 605,61
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>69,74</b>		<b>265 486,03</b>		<b>265 555,77</b>	

**Délibération n° 2010/31** : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002	70.00		
6045	40 000.00		
608	23 677.00	7015	789 281.00
6611	20 677.00	774	83 703.00
6615	3 000.00		
7133 op ordre	809 237.00	796	23 677.00
7133 vente	872 984.00	7133 stock final	872 984.00
Totaux	1 769 645.00	Totaux	1 769 645.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 Déficit d'investissement	265 487.00	3555 ann stock intial	809 237.00
16 41	12 500.00	3 555 vente	872 984.00
3555 stock final	872 924.00		
Totaux	1 150 911.00	Totaux	1 682 221.00

**Délibération n°2010/32** : ADOPTION DU TAUX DE CFE 2010 APPLICABLE A LA ZAE DE VILLETUREIX

Le taux relais de CFE 2010 pour la Zone d'Activités Economiques de Villeteureix est fixé à 20.78%

**Délibération n° 2010/33** : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE DE LA Z.A.E

**Délibération n°2010/34:** DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 12 mars dernier, il appartient à l'assemblée délibérante d'adopter les ratios permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	TAUX (%)
<b>Catégorie C</b>		
FILIERE ADMINISTRATIVE		100 %
FILIERE TECHNIQUE		100 %
FILIERE ANIMATION		100 %
FILIERE SOCIALE		100%

<b>Catégorie B</b>		
FILIERE ADMINISTRATIVE		100 %
FILIERE TECHNIQUE		100 %
FILIERE ANIMATION		100 %
FILIERE SOCIALE		100 %
<b>Catégorie A</b>		
FILIERE ADMINISTRATIVE		100 %

**Délibération n°2010/35:** MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE :

**NOUVEAUX TAUX DE BASE DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT**

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre en compte le nouveau calcul de la prime de service et de rendement pour la filière technique institué par le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009, applicable depuis le 17 décembre 2009, et qui prévoit également que le montant individuel est fixé en tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus.

**Délibération n°2010/36:** AUTORISATION DONNEE AU 1<sup>ER</sup> VICE PRESIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE RIBERAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIBERACOIS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIBERACOIS (CCR) assurant le fonctionnement de la piscine intercommunale de RIBERAC, un agent de la commune de RIBERAC est mis à disposition de la CCR durant l'ouverture de la piscine pour le suivi technique de cette nouvelle structure.